YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 - 72

OBJET : Contrat de contrôle technique des travaux de construction de murs de soutènement sis 17 à 21 rue des Vignes, conclu avec la société C.E.P.

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission de contrôle technique concernant les travaux de construction de murs de soutènement sis 17 à 21, rue des Vignes,

CONSIDERANT que la proposition de la société C.E.P. correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De confier à la société Contrôle et Prévention (C.E.P), une mission de contrôle technique de type L relative à la solidité des ouvrages et de type E relative à la compatibilité du programme avec l'état des existants, concernant les travaux de construction de murs de soutènement sis 17 à 21, rue des Vignes, dans le cadre de l'assainissement de ladite rue,

De signer le contrat de contrôle technique correspondant, moyennant la rémunération globale et forfaitaire d'un montant de 12 000 F.H.T., soit 14 472 F.T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'assainissement, exercice 1998, compte 2.313.

REÇU LE
15 AVR. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres le 1er avril 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN